

Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière**Mandat d'enquête et d'audience publique du BAPE**

2 septembre 2025

Rectificatifs

Le mémoire (DM3) présenté par François Durand énonce divers éléments à rectifier.

Énoncé :

« Le scénario retenu a ensuite été développé avec des critères techniques et le poste proposé a été inséré dans un secteur boisé en fonction de critères d'insertion dans le milieu et d'intégration au paysage. »

Rectificatif :

Une fois le scénario retenu, Hydro-Québec a élaboré et optimisé le projet à l'aide de plusieurs critères, autant techniques, économiques, environnementaux que sociaux, et qui concernent les différentes composantes du projet (le poste, les lignes potentielles, les chemins d'accès et travaux requis). Dans ce projet les critères qui ont été considérés sont :

- La proximité des réseaux existants (735 et 120 kV) ce qui permet de limiter l'ajout de nouveaux corridors de lignes, et donc les impacts sur les milieux naturels
- Une topographie plane afin de limiter les travaux de déblais et remblais, et donc limiter les impacts sur la qualité de vie soit les nuisances associées aux travaux
- La facilité d'accès afin de limiter les impacts sur les chemins existants ou la nécessité d'en construire de nouveaux, ce qui implique des impacts sur les milieux naturels
- Éviter les impacts sur les milieux naturels sensibles autant que possible
- Limiter les impacts sur l'utilisation du territoire, sur les plans résidentiel et de villégiature
- Favoriser l'intégration visuelle du poste dans son milieu d'accueil

Énoncé :

« ...la localisation de l'emplacement du poste dans la zone d'étude (Carte A, Milieux naturel et humain, Résumé de l'étude d'impact, page 43) n'a pas été optimisée en appliquant la démarche « éviter – minimiser – compenser », avec l'objectif de « zéro perte nette » de milieux humides et hydriques (MHH). Plusieurs secteurs déjà eutrophisés (zone d'extraction, Écocentre, lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition) auraient vraisemblablement pu accueillir de telles infrastructures de transport et de transformation, à proximité du corridor des lignes de transport concernées par le projet.

En plus d'éviter la perte de milieux humides, cette localisation optimisée des installations de transport et de transformation dans la zone d'étude, aurait aussi évité de déboiser un secteur forestier de plus grande valeur écologique pour le maintien de la biodiversité et les services écologiques. »

Rectificatif :

Entre 2020 et 2023, Hydro-Québec a mené une démarche afin d'optimiser l'emplacement du poste et identifier le site d'implantation **de moindre impact**. Dans le cadre de cette démarche, quatre sites potentiels ont été considérés et sont décrits ci-dessous.

Variante d'emplacement A

Hydro-Québec a d'abord évalué la variante d'emplacement A, situé à la jonction des lignes à 735 kV et à 120 kV existantes, en milieu boisé dans une zone montagneuse à quelques kilomètres au nord-est du noyau urbain de Rawdon, présenté dans la figure 1 ci-dessous.

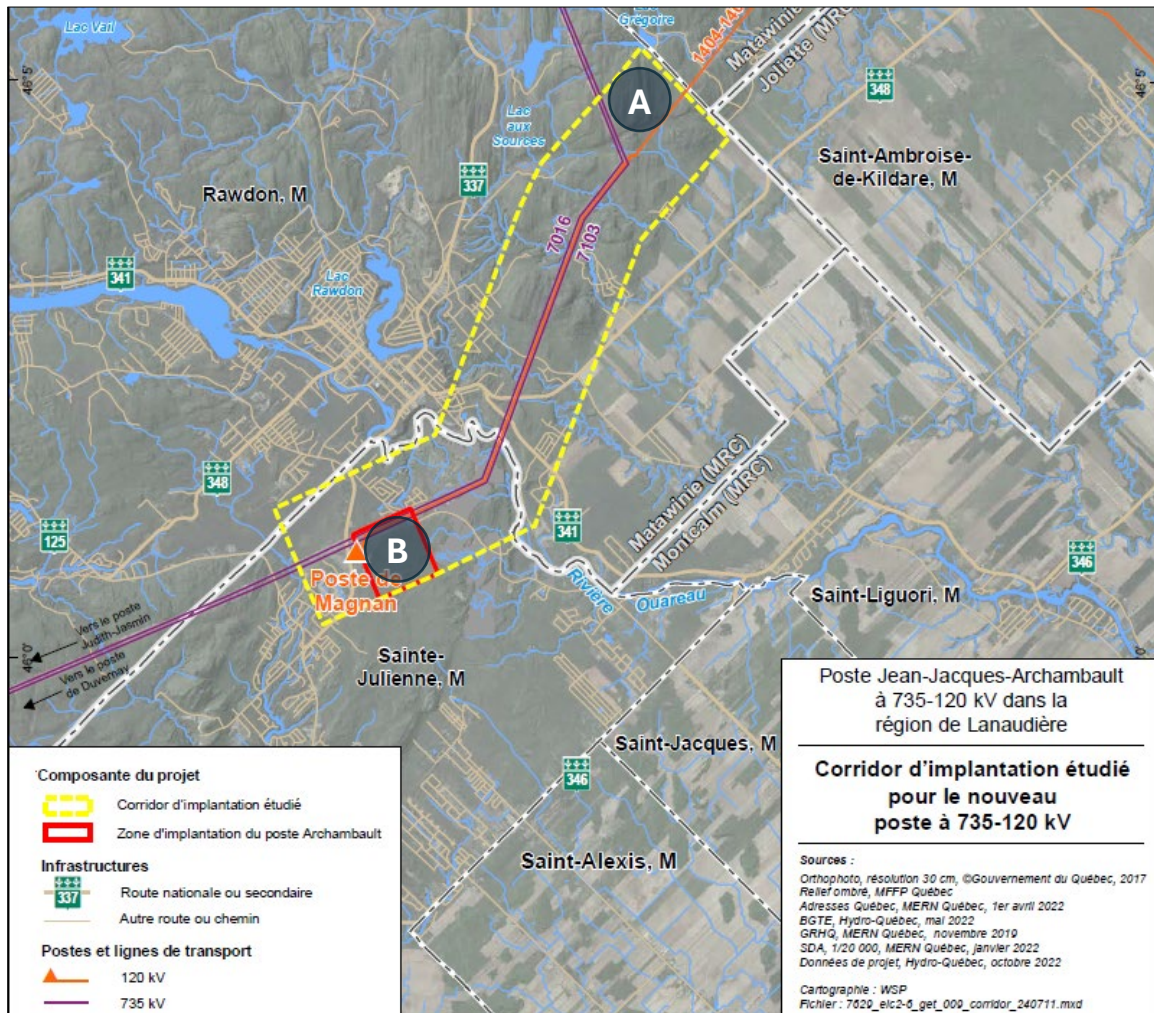


Figure 1 : Emplacements potentiels A et B pour le poste Jean-Jacques-Archambault

Les études réalisées ont mis en lumière des enjeux importants pour la construction du projet dans ce secteur en raison de la topographie accidentée qui aurait exigé des excavations importantes, en volume et en durée. Des travaux de cette ampleur et de cette durée auraient été la source de nuisances importantes pour les résidents et utilisateurs du territoire et aurait comporté des risques sur les plans de la santé et sécurité des travailleurs, les coûts et l'échéancier.

Ce site comportait aussi des difficultés d'accès, et aurait exigé la création d'un nouveau chemin d'accès permanent, impliquant du déboisement ainsi que des nuisances pour les résidents environnants.

Sur le plan du paysage, ce secteur situé dans un paysage de contrefort limite le potentiel d'intégration paysagère et offre peu de possibilités pour l'application de mesures d'atténuation efficaces. De plus, pour certains de ses utilisateurs, tels que des entreprises récréotouristiques et

agricoles, la qualité du paysage est déterminante. Le secteur est également situé à proximité de zones résidentielles et de villégiature.

Enfin, puisque le secteur est situé en milieu boisé, ce choix aurait comporté des impacts sur le milieu naturel.

La variante A a donc été écartée, puis on a cherché à identifier d'autres emplacements potentiels dans un corridor d'implantation situé autour des lignes à 120 et 735 kV existantes, afin de limiter la nécessité de nouvelles lignes et ainsi limiter les impacts sur le milieu naturel et humain.

Variante d'emplacement B

Cette analyse a permis de repérer l'emplacement B près du poste Magnan, à Ste-Julienne. Cet emplacement a été choisi en raison des caractéristiques suivantes :

- La proximité du réseau électrique existant (emprises de lignes à 735 et 120 kV), ce qui permet d'éviter la construction de nouvelles lignes de raccordement, évitant des impacts sur le milieu naturel (notamment les boisés et les milieux humides) et le milieu humain.
- La distance des noyaux urbains.
- La topographie plus plane et l'intégration visuelle plus aisée. Cet emplacement permet ainsi de maintenir le paysage et de réduire les nuisances des travaux ce qui permet d'assurer la qualité de vie des résidents environnants.

L'emplacement a fait l'objet d'optimisations afin d'éviter des impacts sur le milieu naturel humain, notamment l'optimisation des chemins d'accès au poste.

Site de la sablière

À la suite des échanges avec le milieu dans le cadre des activités de participation du public sur le projet, deux autres emplacements ont été considérés. Le premier est le site de la sablière qui est présenté sur la figure 2 ci-dessous.

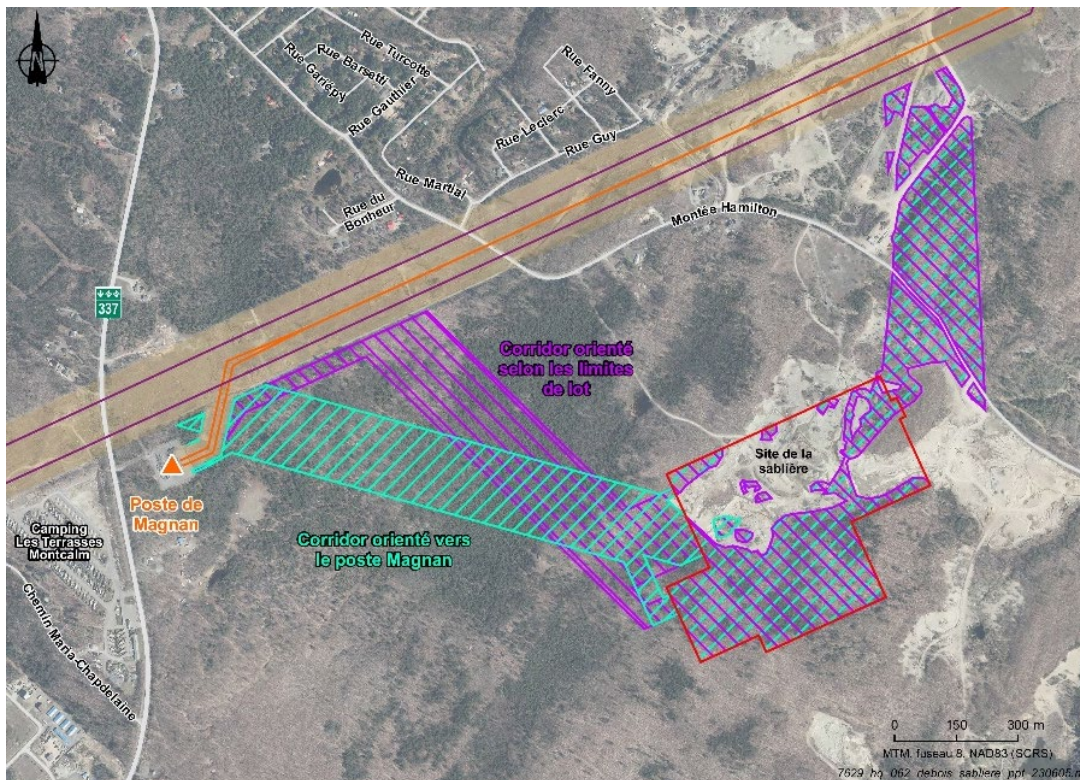


Figure 2 : Emplacement potentiel pour le poste Jean-Jacques-Archambault localisé dans la sablière

Bien que le site de la sablière pouvait apparaître comme une alternative intéressante au départ, il a été écarté à la suite des analyses en raison des désavantages suivants :

- Le déboisement requis serait plus important en superficie (50 % de plus) et serait plus morcelé que pour le site retenu, en raison des corridors de lignes requis pour raccorder le poste au réseau existant.
- Les impacts sur un vaste milieu humide générés par le corridor de lignes du côté ouest.
- La perte permanente de deux cours d'eau forestiers qui alimentent la rivière Ouareau.
- Les impacts sur le parc-nature Saint-Jacques, soit le déboisement et l'impact sur les activités récréatives, dont les sentiers de randonnée, générés par le corridor de lignes du côté est.
- Les travaux de terrassement (remplir la fosse) auraient exigé une plus grande quantité de remblai qu'au site actuel, impliquant des impacts plus importants.
- Une structure, des équipements et des travaux de lignes plus exigeants et plus coûteux.

Site à l'ouest du site d'implantation retenu

Des citoyens nous ont suggéré un emplacement situé à environ 5 km à l'ouest du site d'implantation retenu le long des lignes à 735 kV. Les analyses ont fait ressortir les éléments suivants :

- Le relief accidenté avec des dénivelés importants (voir la figure ci-dessous) impliquerait de grandes quantités de remblais et déblais, impliquant des impacts sous forme de nuisances des travaux, en plus de rendre le poste plus visible aux riverains.
- Il y a aussi un réseau hydrique et le milieu naturel à considérer au sud de l'emprise.
- Le déplacement du poste plus à l'ouest demanderait d'ajouter une ligne à 120 kV vers l'ouest pour l'alimentation du poste Magnan, ce qui exigerait un élargissement de l'emprise de lignes à 735 kV impliquant du déboisement supplémentaire.
- Le déplacement du poste vers l'ouest augmenterait la longueur de la ligne à 120 kV ce qui ne permettrait pas de répondre aux enjeux de basse tension observés en bout de réseau. Ce déplacement vers l'ouest ne soutiendrait donc pas le renforcement qui est requis pour le réseau régional du nord et du centre de Lanaudière.



Figure 3. Carte topographique présentant l'emplacement de site situé à l'ouest du site d'implantation retenu.

Énoncé :

« Hydro-Québec a ensuite réalisé son étude d'impact selon une méthode d'évaluation environnementale vieille de 35 ans (Hydro-Québec. 1990. *Méthode d'évaluation environnementale – lignes et postes*. 2 vol. Montréal, Hydro-Québec. 320 p.).

L'étude d'impact conclut que : les effets cumulatifs du projet en lien avec d'autres projets ont été analysés pour les CVE « couvert forestier » et « milieux humides ». Ils sont associés à l'enjeu du maintien de la biodiversité. Les conclusions de cette analyse permettent de prévoir que les effets cumulatifs sur ces CVE seront d'importance mineure (Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1 – Rapport, p. 9).

Cette conclusion résulte d'une analyse basée sur des méthodes élaborées alors que le concept de biodiversité n'avait pas encore fait l'objet d'une convention internationale (Convention sur la diversité biologique, 1992).

Les deux méthodes utilisées pour arriver à cette conclusion mériteraient d'être revues et mises à jour pour assurer une réelle prise en compte, en amont, de la biodiversité et des milieux humides en fonction de l'évolution récente du cadre légal et réglementaire au Québec et de la Stratégie d'Hydro-Québec en faveur de la biodiversité 2022-2026. »

Rectificatif :

L'auteur amalgame la méthode d'évaluation des impacts et la méthode d'analyse des effets cumulatifs et estime qu'elles datent de 1990. Or, les deux méthodes sont appliquées selon les documents de référence les plus récents du domaine (voir les documents cités ci-dessous).

L'évaluation des impacts sur l'environnement

La *Méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes* appliquée par Hydro-Québec est une méthode rigoureuse et reconnue dont les outils évoluent en réponse aux enjeux environnementaux et sociétaux et aux exigences réglementaires. Cette méthode consiste à :

- Identifier les composantes valorisées du milieu d'accueil et élaborer des variantes de tracé de ligne ou des emplacements de poste qui évitent au maximum ces éléments de façon à réduire les impacts à la source;
- Identifier les impacts potentiels du projet sur chacune des composantes valorisées en lien avec les enjeux soulevés dans le projet ;
- Déterminer les mesures d'atténuation à appliquer;
- Évaluer les impacts environnementaux résiduels à la suite de l'application des mesures d'atténuation ;
- Déterminer des mesures de compensation, au besoin.

Hydro-Québec utilise toujours les principes et approches décrits dans la *Méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes* de 1990 puisque cette méthode est toujours pertinente. Toutefois, Hydro-Québec a toujours su adapter ses façons de faire selon les avancées de la pratique en matière d'évaluation environnementale, pour répondre aux exigences des ministères et au contexte réglementaire. Ainsi, les sujets et les outils d'analyse ont évolué au fil des années. À titre d'exemple, les études d'impacts d'Hydro-Québec sont maintenant présentées par enjeu en réponse à la directive du ministère en se référant au *Guide sur la méthode d'analyse des impacts structurés par enjeux* du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. De plus, elles traitent de sujets tels que l'adaptation aux changements climatiques, les calculs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et les impacts psycho-sociaux, des thématiques qui n'existaient pas dans la méthode de 1990. Les méthodes d'inventaires des milieux humides et hydriques et des espèces fauniques ont également été adaptées aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

(MELCCFP). Les outils cartographiques ont été grandement modifiés ainsi que les outils pour réaliser les études de paysage.

L'évaluation des effets cumulatifs

L'analyse des effets cumulatifs vise à déterminer les projets, les actions ou les événements passés, actuels ou futurs dont l'interaction avec le projet à l'étude pourrait avoir une incidence sur les composantes valorisées, plus spécifiquement celles qui sont en lien avec les enjeux du projet. L'évaluation des effets cumulatifs porte habituellement sur un territoire plus grand, pouvant déborder des limites de la zone d'étude, et considère une période qui s'étale vers tant le passé que l'avenir.

Il est vrai que les études des effets cumulatifs ne sont pas traitées par la *Méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes*. Néanmoins, Hydro-Québec réalise ces études en utilisant les documents de référence suivants :

- *Évaluation des effets cumulatifs, Guide du praticien*. Rédigé par AXYS Environmental Consulting Ltd. et le groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs à l'intention de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Hull (Québec). 1999.
- *Évaluation des effets environnementaux cumulatifs en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Agence d'évaluation d'impact du Canada. Version 2 ; 2018.

Ainsi, l'analyse des effets cumulatifs se fait selon les documents de références en vigueur et selon les données disponibles pour les composantes concernées.

La prise en compte de la biodiversité

La biodiversité a clairement été prise en compte dans le cadre du projet. Le maintien de la biodiversité étant considéré comme un enjeu de projet (voir le chapitre 6 de l'étude d'impact sur l'environnement), les composantes valorisées environnementales (CVE) liées à cet enjeu ont été prises en compte à chacune des étapes de la Méthode Ligne et Poste. Plus précisément, l'analyse des impacts a tenu compte de l'enjeu du maintien de la biodiversité en lien avec les composantes suivantes :

- Milieux hydriques (Vol I p. 7-12)
- Végétation terrestre (Vol. I p. 7-17)
- Milieux humides (Vol. 1 p. 7-21)
- Faune terrestre (Vol. I p. 7-28)
- Chiroptères (Vol. I p. 7-30)
- Avifaune (Vol. I p. 7-35)
- Herpétofaune (Vol. I p. 7-39)
- Espèces animales à statut particulier (Vol. I p. 7-43)
- Habitats fauniques d'intérêt (Vol. I p. 7-44)

Soucieuse de réduire au maximum les impacts du projet, l'équipe de projet a élaboré le projet en vue de limiter l'ensemble des impacts environnementaux, dont le déboisement. Par exemple, l'emplacement du poste, le positionnement des équipements à l'intérieur de celui-ci ainsi que l'emplacement du chemin d'accès ont été minutieusement étudiés afin de réduire les superficies requises. Cette approche a pour effet de réduire les impacts sur la biodiversité.

Par la suite, différentes mesures d'atténuation sont proposées afin de favoriser le maintien de la biodiversité ainsi que la compensation des pertes permanentes de milieux humides.